

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la résidence de Madame Isabelle GEA-PERIS, Maire

PRESENTS : :GEA-PERIS Isabelle, BERROCAL Frédéric, GUILLABERT Romain, LAVAL Gérard, ROUGER Jacqueline, CARILLO Alain, ONCINS Maxime, BALLESTER Martine, BELVEZE Françoise, BERGES Marie-José, FRESQUET Marie-José, SUDRE Danielle,

PROCURATIONS :

ABSENTS : Mme SERRIS Aurélie, Mr GRANIER Stéphane

SECRETAIRE DE SEANCE : BALLESTER Martine

ORDRE DU JOUR

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Mars 2024

II-AFFAIRES FINANCIERES

- 1-Vote du budget 2024- Budget Général
- 2-Vote du Budget 2024 - Budget Annexe eau -assainissement
- 3-Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- 4-Subventions aux Associations

INFORMATIONS DIVERSES

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H00

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024

VOTE : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

II-AFFAIRES FINANCIERES

II-1 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°33/2022 du 28 juin 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°69-2024 en date du 26 Mars 2024 adoptant le Compte Financier Unique (CFU) de 2023

Considérant que le budget primitif 2024 de la commune de Fabrezan en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Budget primitif 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	

011 : Charges générales	545 091,91 €
012 : Charges de personnel	810 500,00 €
014 : Atténuation de produits	35 504,00 €
023 : Virement section d'investissement	210 252,00 €
042 : Opérations d'ordre	103 837,00 €
65 : Autres charges de gestion	189 550,00 €
66 : Charges financières	15 500,00 €
68 : Dotations provisions semi-budg	600,00 €
TOTAL	1 910 834,91 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
002 : Excédent antérieur reporté	314 314,30 €
013 : Atténuations de charges	44 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	18 620,61 €
70 : Produits des services	126 850,00 €
73 : Impôts et taxes	35 000,00 €
731 : Impositions directes	806 070,00 €
74 : Dotations et participations	540 965,00 €
75 : Autres produits de gestion	25 000,00 €
76 : Produits financiers	15,00 €
TOTAL	1 910 834,91 €

SECTION D INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions	Budget primitif 2024
001 : Déficit reporté			32 014,19 €
040 : Opérations d'ordre			18 620,61 €
16 : emprunts et dettes		18 500,00 €	18 500,00 €
20 : Immo. Incorporelles	8 505,00 €	85 205,17 €	93 710,17 €
204 : Subv. d'équip. versées		7 199,44 €	7 199,44 €
21 : Immo. Corporelles	122 652,00 €	150 000,00 €	272 652,00 €
23 : Immo. en cours	175 619,00 €	445 000,00 €	620 619,00 €
TOTAL	306 776,00 €		1 063 315,41 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions	Budget primitif 2024
021 : Vir. De la section fonct.			210 252,00 €
040 : Opérations d'ordre			103 837,00 €
10 : Dotations et réserves		38 044,10 €	38 044,10 €
13 : Sub. Investis. reçues	361 170,15 €	218 297,00 €	579 467,15 €
16 : emprunts et dettes assimilées		131 715,16 €	131 715,16 €
TOTAL	361 170,15 €		1 063 315,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter le Budget Primitif pour l'exercice 2024 par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT : 1 910 834.91€

INVESTISSEMENT : 1 063 315.41€

PRECISE que les reports de la section d'investissement sont intégrés au budget 2024.

VOTE : 12
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

II-2 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°70-2024 en date du 26 mars 2024 adoptant le Compte Financier Unique (CFU) de 2023

Considérant que le budget primitif 2024 du budget annexe eau et assainissement en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
011 : Charges générales	185 160,00 €
014 : Atténuation de produits	30 000,00 €
023 : Virement section d'investissement	184 941,47 €
042 : Opérations d'ordre	100 697,81 €
65 : Autres charges de gestion	2 000,00 €
66 : Charges financières	12 000,00 €
TOTAL	514 799,28 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024

002 : Excédent antérieur reporté	186 226,84 €
042 : Opérations d'ordre	48 563,02 €
70 : Vente produits, prestations,	274 241,00 €
74 : Subvention d'exploitation	4 500,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	718,42 €
77 : Produits exceptionnels	550,00 €
TOTAL	514 799,28 €

SECTION D INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024
040 : Opérations d'ordre	48 563,02 €
16 : emprunts et dettes	62 700,00 €
20 : Immo. Incorporelles	1 000,00 €
21 : Immo. Corporelles	16 479,13 €
23 : Immo. en cours	1 375 000,00 €
45 : opérations pour compte de tiers	110 000,00 €
TOTAL	1 613 742,15 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024
001 : Résultat reporté	38 891,37 €
021 : vir. De la section fonct.	184 941,47 €
040 : Opérations d'ordre	100 697,81 €
10 : Dotations et réserves	6 040,37 €
13 : Subv. Investissement	948 468,40 €
16 : emprunts et dettes assimilées	224 702,73 €
45 : !Opérations pour compte de tiers	110 000,00 €
TOTAL	1 613 742,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de voter du Budget Primitif pour l'exercice 2024 par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2024 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	514 799,28€
<u>INVESTISSEMENT</u> :	1 613 742,15€

VOTE : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

II-3 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant l'état de synthèse présentant le calcul du produit fiscal attendu en 2024, en augmentation sensible (+ 30 774 € après application des allocations compensatrices et effet du coefficient correcteur) en raison de la revalorisation automatique des bases d'imposition appliquée par les services fiscaux

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2023.

	Taux 2023	Taux 2024	Bases réelles 2023	Bases prévisionnelles 2024	Produit 2024
Taxe Foncière Bati	60,29	60,29	1 143 832	1 200 000	723 480 €
Taxe Foncière Non Bati	87,26	87,26	111 238	115 200	100 524 €
Taxe Habitation	16,83	16,83	444 431	436 400	73 446 €
Produit attendu avant AC et effet correcteur					897 450 €

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par ... voix pour, ... voix contre et ... absentions

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **60.29 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **87.26 %**
- taxe d'habitation : **16.83%**

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : 12
Pour : 6
Contre : 5
Abstention : 1

II-4 : Subventions aux Associations – BUDGET 2024

Madame le Maire, expose que :

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la commission des Associations,

Vu la commission des Finances qui s'est réunie le 19 mars 2024

Considérant que l'attribution des subventions présentées dans le tableau ci-dessous revêt un intérêt communal ;

N°	ASSOCIATIONS	Subventions 2024 demandées	Subventions 2024 proposées au vote	Subventions 2024 votées
1	ASS INTERC CHASSE GROS GIBIER	700,00	700,00	700,00
2	ASS COM CHASSE AGREEE (ACCA)	500,00	500,00	500,00
3	AGIR POUR BENARES	180,00	180,00	180,00
4	AMICALE FABREZAN PECHE	650,00	650,00	650,00
5	AMICALE S POMPIERS VOLONTAIRES	1000,00	1000,00	1000,00
6	ANCIENS COMBATTANTS	350,00	350,00	350,00
7	ART ET ENVIRONNEMENT	600,00	600,00	600,00
8	LA BELOTE FABREZANAISE	300,00	300,00	300,00
9	C451 ASSOCIATION	1000,00	0,00	0,00
10	COMITE FETES FABREZAN	6000,00	6000,00	6000,00
11	FOYER JEUNES EDUC POP VILLEROUGE	2000,00	1200,00	1200,00
12	FOYER RURAL JEUNES EDUC POP FABREZAN	2700,00	2700,00	2700,00
13	GRECA (SON MIRE)	1000,00	800,00	800,00
14	ASS SPORTIVE FABREZAISE HAND BALL	7000,00	6000,00	6000,00
15	LES AMIS DE CHARLES CROS	100,00	100,00	100,00
16	LES ARBRES CITOYENS	500,00	300,00	300,00
17	ASSOCIATION LES OURTETS	400,00	400,00	400,00
18	ORGUES EN BASTIDE	1000,00	1000,00	1000,00
19	PAROLE DE FEMMES	300,00	300,00	300,00
20	SOUVENIRS DE FABREZAN	800,00	300,00	300,00
21	L'OUTIL EN MAIN	300,00	150,00	150,00
22	SUN d'AQUI	1000,00	1000,00	1000,00
23	CFA DE LEZIGNAN	125,00	125,00	125,00
<i>DF</i> 65748	TOTAL	28 505,00 €	24 655,00 €	24 655,00 €

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer un montant global de subventions aux Associations de **24 655,00€**, conformément au tableau ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits budgétaires seront inscrits pour un montant global de **25 000€** au chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et personne de droit privé » du budget 2024 de la commune afin de disposer de fonds de réserve.

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024

AVIS : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

FIN DE LA SEANCE A 22H00